Mise à jour le 05/02/2013

Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage

Déclaration Conformité Expertise de dimensionnement

IDENTIFICATION

N° PACAGE : |__||__||__||__||__||__||__||__||__|

NOM d'usage ou RAISON SOCIALE pour les personnes morales :

|__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__|

|__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__|

Code postal : |__||__| |__||__| |__| Commune : _____

Si producteur laitier :
Quota annuel après Projet : ..... litres Bovins : temps cumulé passé à l'extérieur des bâtiments : ..... mois

CADRE REGLEMENTAIRE NATIONAL « NITRATES »

Fin 2011, la France a durcit sa réglementation « Nitrates ». Ont été ainsi redéfinis, les normes d'excrétion d'azote par espèce animale ainsi qu'un calendrier national d'interdiction d'épandage des fertilisants azotés. Ce calendrier sera renforcé au niveau régional avant fin juin 2013 afin de s'adapter aux spécificités des petites régions agricoles ou des bassins versants. Au final, au plus tard le 1er juillet 2016, le dimensionnement des capacités de stockage devra correspondre aux capacités calculées selon la méthode du DEXEL sur la base des calendriers réglementaires d'interdiction d'épandage nationaux et régionaux.

Afin d'écarter le risque d'un dimensionnement des capacités de stockage insuffisant au vu des normes exigibles au 1er juillet 2016 et qui restent à définir, l'arrêté préfectoral n°2013/DRAAF/ du 15 janvier 2013 a rendu obligatoire pour tous les dossiers de demande d'aide PMBE la réalisation, selon la méthode du DEXEL, d'une expertise de dimensionnement des capacités de stockage d'effluents d'élevage sur la base des périodes recommandées pour l'épandage au plus près des besoins des cultures et non pas sur les périodes d'interdiction d'épandage.

ENGAGEMENTS DU TECHNICIEN

Je soussigné .....
(Organisme et Nom prénom du technicien ayant réalisé les expertises de dimensionnement)

atteste que

- ❑ les expertises de dimensionnements AVANT et APRES projet des capacités agronomiques de stockage des effluents d'élevage ont été réalisées selon la **méthode DEXEL** et comporte au minimum :
  - le descriptif du cheptel
  - le détail des quantités à épandre imports / exports (en particulier par ouvrage de stockage nature de l'effluent stocké, nature et surface cultures réceptrices, période d'épandage en mois par culture réceptrice (selon le niveau de détail suivant prairies, maïs, céréales, autres cultures, export), quantité d'azote annuelle épandue ou exportée.
  - le descriptif des unités de stockage des déjections et le détail des calculs de capacités réglementaire et agronomique
  - le dimensionnement du système de traitement des effluents peu chargés (si de tels ouvrages existent)
- ❑ en l'absence d'expertise de dimensionnement AVANT projet, déposée conjointement avec la demande d'aide PMBE, les effectifs animaux de l'exploitation retenu pour les calculs dans le cadre du PMPOA n'ont pas augmenté de plus de 10%. Si tel n'est pas le cas, une nouvelle expertise AVANT projet devra être jointe au dossier PMBE.
- ❑ l'expertise APRES projet accompagnant obligatoirement le dossier PMBE a été élaborée en s'appuyant non pas sur la base des calendriers d'interdiction d'épandage (définies par l'arrêté du 19 décembre 2011 ou par l'arrêté préfectoral portant 4e programme d'action) mais en fonction **des périodes conseillées pour l'épandage,** c'est à dire s'approchant **au plus près des besoins des cultures** compte-tenu du contexte pédo-climatique de l'exploitation.
- ❑ les capacités de stockage à créer sur la base des périodes recommandées pour l'épandage au plus près des besoins des cultures et non pas des périodes d'interdiction d'épandage sont les suivantes :

	FOSSE : Capacité agronomique	
	Utile	**Totale**
Avant Projet	m^3	m^3
Après Projet	m^3	m^3
A CREER	**m^3**	**m^3**

	FUMIERE Capacité agronomique
Avant Projet	m^2
Après Projet	m^2
A CREER	**m^2**

Le technicien	Le demandeur
Date :	**Date :**
Signature et Cachet de l'organisme	**Signature(s) :** *(du gérant en cas de société et de tous les associés pour les GAEC)*